

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE CHARLEVOIX MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS

## **AVIS PUBLIC**

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ, PAR LE SOUSSIGNÉ ;

QU'il y aura session régulière du Conseil municipal le 8 avril 2025 à 19h30, à la salle communautaire :

QUE, lors de cette session, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante et entendra toutes personnes désireuses d'apporter des commentaires aidant à la décision de celui-ci :

## **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE:**

Désignation de l'immeuble :

Lot 6 327 003 Chemin Herman, Zone F-16

## Nature et effet :

 Permettre la mise en place de remblai sur une hauteur maximale de 1,20 mètre alors que l'article 15.21 a) du règlement de zonage #603 limite à 0,60 mètre la hauteur de remblai qu'il est possible de mettre sur un terrain.

Donné à Petite-Rivière-St-François ce 26ème jour de mars 2024

Stéphane Simard, directeur-général, greffier.-très.